

Checklist de preuves DORA pour prestataires TIC

Le registre des prestataires tiers de services TIC, prêt à remplir : registre des accords contractuels aligné sur le registre d'informations (RoI) des AES, grille d'évaluation de criticité (test FCI de l'Art. 28(2)), checklist de collecte de preuves par niveau, chaîne de sous-traitance et suivi de la stratégie de sortie — avec listes déroulantes et exemples préremplis.

Ce PDF est le guide de terrain. Le fichier de travail est le XLSX (validations par listes déroulantes, cinq feuilles reliées par la référence de contrat) ; une variante Markdown lisible par machine est fournie pour les agents IA. Les trois fichiers sont gratuits sur orbiqhq.com/templates/dora-ict-provider-evidence-checklist — sans e-mail requis.

Base légale : règlement (UE) 2022/2554 (DORA), art. 28, 29 et 30 ; règlement d'exécution (UE) 2024/2956 (modèles standards du registre d'informations) ; règlement délégué (UE) 2025/532 (RTS sous-traitance). Ce modèle est une aide, pas un conseil juridique.

Registre des prestataires TIC

Référence des champs (le XLSX les porte en colonnes ; valeurs d'exemple issues de la ligne 1) :

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Raison sociale du prestataire		CloudCore Europe B.V.
LEI du prestataire	Identifiant d'entité juridique (LEI) ; à défaut, indiquer un identifiant alternatif et la raison	5493001KJTIIGC8Y1R12
Pays	ISO 3166-1 alpha-2, pays d'établissement	NL
Intra-groupe ?		Non
Désigné CTPP ?	Sur la liste des prestataires tiers critiques de services TIC désignés par les AES	Non
Réf. contrat	Référence unique de l'accord contractuel (clé relationnelle, Rol B_02)	CTR-2024-018
Type de contrat		Contrat autonome
Type de service TIC	Taxonomie de services des AES (Rol B_04)	Cloud — IaaS
Description du service	Description complète selon l'Art. 30(2)(a)	Hébergement de production de la plateforme de traitement des paiements, y compris PRA
Soutient une FCI ?	Fonction critique ou importante — Art. 28(2), Art. 3(22)	Oui
Fonction soutenue	Fonction Rol B_06 + identifiant	Traitement des paiements (F-01)
Lieux de stockage des données	Art. 30(2)(b)	NL; IE
Lieux de traitement des données	Art. 30(2)(b)	NL; IE
Début du contrat		2024-03-01
Fin du contrat	Date ou « Indéterminée »	Indéterminée
Préavis (mois)		6
Droit applicable		Pays-Bas
Coût annuel (EUR)		240000
Droits d'audit	Doivent être « Complets » pour les services FCI — Art. 30(3)(e)	Complets
SLA de notification d'incident (h)	Art. 30(2)(f)	4
Clause de sortie ?	Art. 30(3)(f)	Oui
Niveau de criticité		Niveau 1 — FCI
Dernière revue		2026-06-15

Évaluation de criticité

Référence des champs (le XLSX les porte en colonnes ; valeurs d'exemple issues de la ligne 1) :

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Réf. contrat		CTR-2024-018
Prestataire		CloudCore Europe B.V.
Fonction soutenue		Traitement des paiements (F-01)

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Résultat du test FCI	Art. 3(22) : la perturbation compromettrait-elle sensiblement la performance financière, la solidité ou la continuité des services, ou le respect de l'agrément ?	Oui — FCI
Niveau de criticité		Niveau 1 — FCI
Substituabilité	Alimente les évaluations du RoI (B_07)	Très complexe
Prestataires alternatifs identifiés		Oui — 2 (EUCloud SE, NordHost AS)
Délai de substitution (mois)		9
Risque de concentration	Évaluation préliminaire Art. 29, y compris prestataires étroitement liés	Oui
Justification		Un seul prestataire IaaS héberge la production et le PRA de la plateforme de paiement centrale
Prochaine réévaluation	Au moins une fois par an et à chaque changement significatif	2027-01-15

Checklist des preuves

Référence des champs (le XLSX les porte en colonnes ; valeurs d'exemple issues de la ligne 1) :

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Réf. contrat		CTR-2024-018
Prestataire		CloudCore Europe B.V.
Niveau		Niveau 1 — FCI
Catégorie de preuve		Certification de sécurité
Type de preuve		Certificat ISO/IEC 27001 (périmètre vérifié)
Ancrage DORA		Art. 28(4)-(5)
Cadence		Annuelle
Statut		Vérifiée
Dernière réception		2026-02-10
Prochaine échéance		2027-02-10
Référence de la preuve	Lien ou identifiant de document — suivez des références, pas des pièces jointes	EVD-0142

Stratégie de sortie

Référence des champs (le XLSX les porte en colonnes ; valeurs d'exemple issues de la ligne 1) :

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Réf. contrat		CTR-2024-018
Prestataire		CloudCore Europe B.V.
Plan de sortie documenté ?	Art. 28(8) : complet et documenté	Oui

Colonne	Guidage	Valeur d'exemple
Solution alternative		Prestataire alternatif
Alternative désignée		EUCloud SE
Plan de transition en place ?	Retrait + transfert sécurisé et intègre des services et des données	Oui
Période de transition contractuelle (mois)	Art. 30(3)(f) : période de transition adéquate obligatoire	12
Format de restitution des données convenu		Export complet, formats ouverts (dump SQL + stockage objet)
Mesures de contingence définies ?	Maintenir la continuité d'activité en cas de défaillance / dégradation du prestataire	Oui
Dernier test du plan de sortie	Doit être suffisamment testé et revu périodiquement	2026-05-28
Scénarios déclencheurs documentés	Défaillance du prestataire, dégradation de la qualité, perturbation, résiliation Art. 28(7)	Défaillance ; dégradation ; résiliation Art. 28(7)
Sous-traitants dans la chaîne	Nom (pays, rang) — selon le règlement délégué (UE) 2025/532	NordFiber AS (NO, rang 1) ; DataRack GmbH (DE, rang 2)

Instructions

Étape	Action	Base légale / note
1	Recensez chaque accord de services TIC dans la feuille Registre prestataires TIC	L'Art. 28(3) couvre TOUS les accords contractuels portant sur des services TIC — pas seulement le cloud ou les services critiques. À tenir aux niveaux entité, sous-consolidé et consolidé.
2	Passez chaque accord par la feuille Évaluation de criticité	La détermination FCI de l'Art. 28(2) décide si les clauses contractuelles supplémentaires de l'Art. 30(3) et le jeu de preuves de niveau 1 s'appliquent. DORA est juridiquement binaire (FCI vs non-FCI) ; les niveaux 2-3 sont un raffinement opérationnel pour proportionner l'effort de preuve.
3	Instanciez les lignes de la Checklist des preuves par prestataire et par niveau ; traitez-les selon la cadence	L'Art. 30(3)(e) accorde des droits de suivi continu pour les prestataires FCI — trimestriel pour le niveau 1, annuel pour les niveaux 2/3.
4	Complétez les champs de chaîne de sous-traitance et de Stratégie de sortie pour chaque prestataire de niveau 1	Art. 29 et règlement délégué (UE) 2025/532 de la Commission (RTS sous-traitance, en vigueur le 22 juillet 2025) ; l'Art. 28(8) exige des plans de sortie documentés, testés et revus périodiquement.
5	Avant soumission, transposez les enregistrements dans les modèles officiels du RoI et exécutez les règles de validation de l'EBA	Le règlement d'exécution (UE) 2024/2956 de la Commission définit les modèles standards du RoI. Les fenêtres de soumission sont fixées par votre autorité nationale compétente (p. ex. Irlande : 2-31 mars 2026, date de référence 31 décembre 2025) — pas de date limite unique au niveau de l'UE.
6	Revue trimestrielle : rafraîchissez les preuves de niveau 1, les déclarations de sous-traitants et réévaluez la criticité à chaque changement significatif	Art. 28(3) : le registre doit être tenu et mis à jour, pas reconstruit chaque année. Groupes britanniques : pas de DORA au Royaume-Uni — la résilience opérationnelle FCA PS21/3 / PRA SS1/21 s'applique à la place. Norvège : DORA s'applique via l'EEE (loi norvégienne DORA en vigueur le 1er juillet 2025, supervision par la Finanstilsynet).